

## Communiqué de presse

# Préservons les lacs et cours d'eau de montagne

Destination privilégiée des pêcheurs et des randonneurs, les lacs de montagne foisonnent de vie.

La remarquable diversité d'espèces de ces écosystèmes peut être mise à mal par la détérioration de la qualité de l'eau et aussi par l'introduction de poissons (Saumon de fontaine, Truite fario, vairons...), prédateurs des insectes et amphibiens.

Naturellement apiscicoles (sans poisson), les lacs d'altitude ont fait l'objet, à la fin du XIXe siècle, de campagnes d'empoisonnement afin de répondre à la demande liée à l'essor du thermalisme autour des villes thermales. Ces pratiques se sont poursuivies au cours du XXe siècle avec le développement de la pêche sportive. D'abord réalisée à dos d'homme, cette pratique a été favorisée à l'après-guerre avec l'arrivée de l'hélicoptère qui a permis l'introduction de salmonidés sur des lacs de plus en plus haut et difficile d'accès à pied, et de plus en plus petits. Cette activité n'a pas été sans conséquence sur la faune aquatique et semi-aquatique de ces milieux.

Aujourd'hui, le Parc national des Pyrénées, la Fédération départementale de pêche des Hautes-Pyrénées et les associations locales travaillent en concertation sur les campagnes d'alevinage en zone cœur du Parc national. Cette activité est en effet soumise à autorisation dans la zone cœur du Parc national. Un travail est mené pour concilier les enjeux halieutiques et la présence d'espèces patrimoniales sensibles aux introductions de poissons.

En dehors de ce cadre, afin de préserver le caractère sauvage des lacs de montagne, la réglementation relative à l'exercice de la pêche interdit à tout un chacun de transporter des poissons vivants, quelle que soit l'espèce, y compris le vairon et également de les introduire dans les lacs et cours d'eau de la zone cœur du Parc national. Cette réglementation vaut également pour l'ensemble des lacs de montagne (altitude supérieure à 1 000 m) du département des Hautes-Pyrénées. Ainsi, pour pratiquer la pêche au vairon manié (seule espèce autorisée pour ce type de pêche), ces derniers doivent être pêchés sur place ou transportés morts. En aucun cas, les vairons ne doivent être conservés vivants pour pêcher d'un lac à un autre.

Malgré cette réglementation, des introductions d'espèces de poissons utilisées comme vifs sont encore ponctuellement observées (goujon, gardon, loche, rotengle, chevesne, vairon...), y compris dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées.

Ces introductions peuvent être néfastes à terme pour les écosystèmes lacustres, leur biodiversité et également pour les populations de salmonidés. Certaines espèces, dont le vairon, peuvent proliférer dans des lacs et constituent une perturbation pour l'équilibre du lac.

- Contrairement aux idées reçues, le fait d'introduire des vifs dans un lac ne sera pas bénéfique sur long terme aux populations de salmonidés alevinés. Ces derniers entrent en compétition alimentaire avec les salmonidés et peuvent réduire la survie des alevins et leur croissance.

- Les vairons constituent une pression supplémentaire sur des espèces habitant ces milieux et notamment les larves d'amphibiens, de libellules ou d'autres insectes aquatiques dont certains sont des reliques boréo-arctiques.
- Ces poissons « fourrages » vont, en cas de prolifération, avoir un impact sur le zooplancton et modifier ainsi en cascade l'ensemble de la chaîne alimentaire.  
La pression exercée sur le zooplancton (microorganismes animaux) peut entraîner le développement du phytoplancton (microalgue). Ce développement augmente la turbidité de l'eau (ie. sa capacité à diffuser ou absorber la lumière) avec des conséquences sur l'ensemble des communautés végétales et animales du lac ayant besoin de lumière pour vivre.

Le zooplancton est également un régulateur de nombreux pathogènes (virus, champignons (chytrid), bactéries...) présents dans ces milieux. En impactant ce dernier, ces poissons vont indirectement augmenter l'impact des maladies sur les communautés d'amphibiens notamment, pouvant localement entraîner leur disparition.

Dans des cas extrêmes, le lac peut prendre une couleur vert fluo impressionnante, du fait d'une prolifération du viron puis en suivant de microalgues.

### Impacts de l'introduction de truites et vairons dans un lac (© Limnopirineus)



© S. Rollet – Parc national des Pyrénées

La couleur vert laiteux caractéristique d'une prolifération du viron sur un lac du cirque d'Estom

Il est de la responsabilité de tous et en particulier des pêcheurs, de contribuer à préserver les lacs de montagne, en respectant la réglementation et en n'introduisant aucun poisson vivant quelle qu'en soit l'espèce, dans ces milieux fragiles.

**Concilions les activités humaines et les enjeux naturalistes au bénéfice de tous...**

Contact Presse :  
Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées  
06 30 15 99 39